



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2020

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
e mail : mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

PRESENTATION DES TRAVAUX « REVITALISATION CŒUR DE BOURG »

Agnès SPALART (paysagiste-concepteur) présente aux membres du conseil municipal les travaux de revitalisation du cœur de bourg.

Ces travaux seront menés en coordination avec la CDC Val ès dunes, le Conseil Départemental et le SDEC ENERGIE. Ils concernent le réaménagement des allées Saint Jacques, Saint Germain, de la route départementale 613 y compris la partie des rues connectées aux allées : rue de la Poste et rue de la Gare.

(Arrivée de Sophie PHILIPPE)

Il est prévu :

- Mise en sens unique des contre-allées,
- Création de pistes cyclables,
- Restructuration des places de stationnement,
- Changement de mobilier urbain,
- Nouveaux revêtements de sol,
- Abattage de 11 tilleuls devant le parc de la mairie.

Des interventions seront également nécessaires sur l'avenue de Paris liées aux traversées piétonnes et à la modification des tournes-à-gauche.

Il est prévu de commencer les travaux d'assainissement au mois de novembre 2020 et ceux des voiries en janvier 2021.

TRAVAUX « REVITALISATION CŒUR DE BOURG » - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre des travaux de revitalisation du cœur de bourg qui seront menés en coordination avec la CDC Val ès dunes, le Conseil Départemental et le SDEC ENERGIE et qui concernent le réaménagement des allées Saint Germain, Saint Jacques et de la route départementale 613, une convention avec le Conseil Départemental doit être signée.

La convention a pour objet :

- D'autoriser la commune à réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux d'aménagement le long de la RD613,
- D'autoriser la commune à occuper le domaine public routier départemental et ses dépendances pour y réaliser les ouvrages,
- De fixer entre les parties, les modalités de réalisation des travaux et de financement et d'entretien des aménagements réalisés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'aménagement et d'entretien du domaine public routier départemental et d'autoriser le maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR)

- Approuve la convention d'aménagement et d'entretien du domaine public routier départemental -Aménagement du RD 613 - Route de Paris (PR 55+1010 au 56+395),

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement et d'entretien du domaine public routier départemental - Aménagement du RD 613 - Route de Paris (PR 55+1010 au 56+395),*
- *donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant*

PROJET DE REFECTION DES VOIRIES

La CDC Valès dunes a invité la commune à lui préciser les voies à refaire pour l'année 2021.

La commission voirie s'étant réunie, il a été décidé de présenter le programme suivant :

- Route du Mesnil Frémentel (le début de la route, sur 400 m)
- Avenue du Parc devant le gymnase du Petit Bois
- Impasse du Lucet

Le conseil municipal donne son accord.

AFFAIRES COMMUNALES

RECENSEMENT DE LA POPULATION – NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR)

- *Décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Le coordonnateur sera un agent de la commune et bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS),*
- *Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant*

LISTES ELECTORALES – COMMISSION DE CONTROLE – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

La réforme des listes électorales est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place d'une commission de contrôle qui a pour rôle de contrôler a posteriori les décisions du maire qui détient désormais seul la compétence des inscriptions et radiations de la liste électorale.

La commission de contrôle est composée (article L 19 du Code Electoral) de :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- *désigne, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :*
 - *Nelly LÉBOUCHER, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire,*

- Marie-Laure THIERY, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant.
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

URBANISME

VENTE D'UN TERRAIN

Par délibération n° 2019/26, le conseil municipal décidait de vendre l'immeuble sis 7 rue Lucien Ropars et cadastré section AO 76 et de conserver la parcelle cadastrée AO 77 (jardin) dans l'attente d'un éventuel projet.

Par délibération n° 2019/76, le conseil municipal décidait de vendre les propriétés communales cadastrées AO 76 et AO 78 (garage) à Monsieur CARVALHO REGISTRO Carlos et Madame BOUBERT Vanessa.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée AO 77.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR)

- Décide de vendre la parcelle cadastrée AO 77,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ladite vente,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant

PATRIMOINE

VISITE DE CAGNY POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose une visite de Cagny pour les membres du conseil municipal, en collaboration avec Jean-Paul HAUGUEL, le samedi 10 ou 17 octobre 2020.

Après avoir demandé les disponibilités des membres du conseil municipal, la visite aura lieu le samedi 10 octobre 2020 à 9h30.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 1/07/2020, délibération n° 2020/050,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent en charge de l'urbanisme, au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (20 h/s) en raison d'une augmentation de la charge de travail habituelle au service administratif et afin d'assurer la charge des dossiers d'urbanisme, de travaux ponctuels,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ La création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 20 heures par semaine,
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19 octobre 2020,
Filière : administrative
Cadre d'emploi : rédacteur
Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix POUR):

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012,
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Monsieur le Maire rappelle que le CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales pour les agents. Il joue le même rôle que les CE dans le secteur privé.

Le CNAS a adopté, à titre exceptionnel, pour l'année 2020, des mesures venant en aide aux familles impactées par les effets de la pandémie avec des abondements de la prestation de rentrée scolaire. :

- un abondement de 50 € de la prestation rentrée scolaire 11-18 ans (bénéficiaires en 1^{ère} et 2^{ème} tranche d'imposition)
- un abondement de la prestation rentrée scolaire 19-26 ans :
 - 120 € (bénéficiaires en 1^{ère} tranche)
 - 70 € (bénéficiaires en 2^{ème} tranche).

AFFAIRES FINANCIERES

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, déterminer les orientations des formations et réserver les crédits budgétaires à cet effet (article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales). Pour chaque exercice, le montant des dépenses de formation ne peut pas être inférieur à 2 %, ni supérieure à 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix POUR),

- Détermine les orientations des formations aux thèmes entrant dans les compétences des élus,
- Décide d'inscrire au budget les crédits budgétaires à cet effet, soit 2 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune,
- Prend acte que la prise en charge induira le remboursement des frais engagés par l' élu au titre des frais de déplacement, de séjour et de stage, ainsi que la perte de revenus subie par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation, dans les limites réglementaires et budgétaires,
- Prend acte qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité sera annexé au compte administratif, qui donnera lieu à un débat annuel sur la formation des élus,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

COMPENSATION A VERSER EN 2020 AUX COLLECTIVITES POUR LES EXONERATIONS RELATIVES A LA FISCALITE LOCALE DECIDEES PAR L'ETAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est bénéficiaire en 2020 de compensations en contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur.

La commune percevra donc les compensations suivantes :

- compensation au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :
 - o allocation foncier bâti – exonérations de personnes de condition modeste : 175,00 €
 - o allocation foncier bâti – exonérations de longue durée : 281,00 €
- compensation au titre de la taxe d'habitation (TH) :
 - o allocation de taxe d'habitation – exonérations des personnes de condition modeste : 17 809,00 €
- compensation au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :
 - o allocation foncier non bâti – exonérations terres agricoles : 2 423,00 €
- compensation au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) :
 - o allocation CFE – réduction création établissement : 1,00 €
 - o allocation CFE – BMCFE dont CA<5000 € : 1 998,00 €

Le montant total des compensations versées en 2020 s'élève donc à 22 687,00 € pour la commune de Cagny.

NOTIFICATION DE LA DETR 2020 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification de la Préfecture concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020.

Une subvention de 228 974 € au titre de la DETR a été accordée à la commune, soit un taux de 30 % de la dépense subventionnable pour le financement de l'opération « Revitalisation du centre bourg de Cagny ».

NOTIFICATION DE LA DGF 2020 (DOTATION GENERALE FORFAITAIRE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification de la Préfecture concernant les attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement (DGF) 2020.

L'attribution de la DGF pour la commune est de 150 522 € (Dotation Forfaitaire des Communes : 131 247 € + Dotation de Solidarité Rurale : 19 275 €).

AFFAIRES SCOLAIRES

RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à la pandémie de COVID19, l'entreprise Convivio a adressé un avenant à la convention de restauration scolaire du 5 mars 2018 pour la période courant à compter du 16/03/2020 jusqu'au 31/08/2020.

L'avenant définit les conditions dans lesquelles les Parties ont convenu de renégocier et de modifier les conditions financières de la convention de restauration.

Les indemnités portent sur :

- Le coût complémentaire par repas servis à compter du 11/05/2020
- Le reste à charge par repas manquants à compter du 16/03/2020 par rapport au nombre annuel de repas de référence

Le conseil municipal se pose la question de la légalité du fondement de l'avenant et demande un complément d'informations.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- décide de ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires,

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC) – MOTION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une motion concernant la direction du FRAC NORMANDIE-CAEN. :

« Le lundi 6 juillet, le Conseil régional de Normandie a présenté en commission permanente une délibération transférant la direction du Fonds Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime).

Cette décision va à l'encontre du partage des compétences acté par Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur et le président de Région en 2015 qui fixait la Culture à Caen.

C'est un très mauvais signe pour le Calvados, et notre territoire. Le FRAC est un pôle culturel de premier ordre. Créé en 1983, le FRAC Normandie-Caen répond à trois missions :

- constituer une collection pour le compte de la région ;
- faire rayonner la création contemporaine ;
- organiser des expositions ;

En 2018, le FRAC Normandie-Caen a intégré un nouvel espace rue Neuve-Bourg-L'Abbé à Caen et son architecture a été confié à Rudy Ricciotti (auteur du MuCEM de Marseille) pour un coût d'environ 9 millions d'euros.

Le FRAC Normandie-Caen, qui compte plus de 1000 œuvres de près de 500 artistes différents et accueille près de 60 000 visiteurs, donne surtout un rayonnement exceptionnel à notre département. C'est aussi le lieu d'accueil d'artistes en résidences, d'étudiants et de chercheurs.

Enfin le FRAC est le partenaire de 145 acteurs locaux du monde de la culture, de l'éducation de l'entreprise, mais aussi des collectivités.

Transférer le siège du FRAC Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen est revenir sur la parole donnée et affaiblit notre territoire.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce transfert et demandons au Président de Région de revoir cette décision qui va à l'encontre de l'équilibre des territoires et qui affaiblirait Caen, le Calvados et la culture. »

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- émet un avis favorable à la motion ci-dessus mentionnée,
- s'oppose au transfert de la direction du FRAC Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime),
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires,

PRIX TREVISE 2020 – VOTE POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE BÉNEAUVILLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de l'association pour la Sauvegarde de la chapelle de Béneauville. La rénovation de la chapelle de Béneauville à Moulit-Chicheboville, en raison de son exemplarité, a été retenue pour participer au prix Trévise de la Sauvegarde de l'Art Français. Six projets nationaux ont été sélectionnés qui ont été départagés par un vote du 17 juin au 31 août 2020.

Au terme de cette campagne, deux édifices se sont particulièrement démarqués, l'église périgourdine Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Paul-Lizonne, en Dordogne, et la chapelle normande Notre-Dame-de Béneauville.

La sauvegarde a donc décidé de les primer tous les deux pour le Prix Trévisé 2020.
Le prix est doté globalement de 5 000 €.

ORGANISATION DE « PIERRES EN LUMIERES »

(Rapporteur Laurence Maurey)

Le festival « Pierres en lumières » aura lieu à l'église de Cagny le vendredi 2 octobre 2020 de 18h30 à 21h30 et sera organisé de la façon suivante :

- 18h30 – 21h30 : exposition « Les Cagnais ont du talent »
- 18h30 – 21h30 : visionnement en boucle de la vidéo « Eglise Saint-Germain de Cagny, 1000 ans d'histoire
- 19h15 et 19h45 : contes pour les petits
- 20h15 et 20h45 : contes pour les grands
- 19h45 – 21h30 : illumination de l'église

Un sens de circulation a été défini afin de respecter les règles du protocole sanitaire.

Pascal Mangin a accepté d'assurer la partie « éclairage ».

Laurence Maurey a salué le dynamisme de Jean-Paul Hauguel pour l'organisation de cette manifestation.

COMMISSION SPORTS LOISIRS CULTURE

(Rapporteur Laurence Maurey)

La commission « Sports Loisirs Culture » s'est réunie le 2 septembre à 18h avec les associations.

Les associations et les représentants des élus se sont présentés.

Un point sur la reprise des activités suite aux conditions et au protocole sanitaires a été fait.

Les associations ont demandé à avoir une réponse plus précise en ce qui concerne le nombre de participants autorisés. Eric Margerie précise qu'une réponse a été donnée (4 m² par personne).

Lors de la réunion, Eric Margerie a rappelé aux associations que les recettes de la commune allaient baisser avec la fermeture de la sucrerie.

Il a été demandé aux associations de communiquer leur budget sur un même document qui sera réalisé par la mairie.

Le forum des associations s'est bien déroulé avec de nouvelles adhésions.

AFFAIRES SOCIALES

LISTE DES MEMBRES DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des membres du CCAS :

Délégués du conseil municipal :

- Eric MARGERIE, président
- Laurence MAUREY
- Jackie BOUCHARD
- Sandrine BOURDON
- Céline OBIANG OBAME
- Solène MAURICE-PEROUMAL

Délégués extérieurs :

- Brigitte BAUDET
- Francine ROUSSEAU
- Marc DIESNY
- Sylvie DE NEEF
- Pascal MANGIN

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ENTRE LE 15/06/2020 ET LE 28/06/2020

- **Opération cœur de bourg à Cagny : lancement de la consultation pour les travaux d'assainissement et d'eau potable :**

Le Président décide de lancer la consultation d'entreprises pour les travaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre de l'opération cœur de bourg à Cagny avec comme critères : offre financière 40 % et offre technique 60 %.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16/07/2020

- **Création des commissions thématiques :**

Le président décide de créer les commissions thématiques intercommunales permanentes suivantes :

- Développement économique
- Finances
- Travaux et voies
- Réseaux
- Aménagement de l'espace
- Services au public
- Complexe aquatique et forme
- Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire
- Transports et politique vélo

Les membres de ces commissions seront désignés au cours de la séance suivante du conseil communautaire.

- **SMEOM : élection des délégués :**

Une seule liste a été présentée.

Pour la commune de Cagny, Magali LONCLE et Guillaume LECOEUR sont élus délégués auprès du SMEOM.

- **Election des délégués à CAEN NORMANDIE METROPOLE :**

Une seule liste a été présentée.

Pour la commune de Cagny, Eric MARGERIE est élu titulaire.

- **Désignation des délégués à l'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen Métropole) :**

M. PESQUEREL et Mme ISABEL sont désignés pour siéger à l'AUCAME.

- **Election des délégués au syndicat mixte du bassin de la Dives (SMBD) :**

Sont nommés titulaires : M. PESQUEREL, M. DECLERCK, M. BOHEME, M. MARIE

Sont nommés suppléants : M. LEHUGEUR, M. LEMONNIER, M. CRUCHON, M. CHOQUET

- **Désignation des représentants à la commission consultative du SDEC ENERGIE pour la transition énergétique :**

Sont désignés : M. DECLERCK et M. QUILLET.

- **Désignation d'un délégué au CNAS :**

Est désignée Mme MONROCQ

- **Désignation des représentants de la CDC au conseil d'administration de la mission locale :**

Sont désignés : M. PESQUEREL et Mme MONROCQ.

• **Voirie : attribution du marché des travaux de la voirie 2020 :**

Le conseil communautaire décide de retenir l'entreprise Toffolutti, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 415 863,50 € HT en tranche ferme, 9 240 € HT en TO1 et 20 670 € HT en TO2 soit un montant total de 445 773,50 € HT.

• **Opération cœur de bourg à Cagny : élection des membres représentants la CDC à la CAO mixte :**

Un groupement de commandes a été constitué entre la commune de Cagny et la CDC Val ès dunes pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de bourg. La CDC a à sa charge la réalisation des voiries communales et des pistes cyclables. La commune de Cagny est coordonnatrice du groupement. Une commission d'appel d'offres mixte a été créée pour le suivi de la consultation d'entreprises.

Le conseil communautaire désigne M PESQUEREL et M. FOUCHER pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres mixte.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal :

1. Recherche d'une nouvelle enseigne en remplacement de Carrefour Market

2. Cimetière (*rapporteur Magali LONCLE*) :

Magali Loncle est allée au cimetière pour faire un état des lieux.

Il est prévu d'abattre quatre arbres qui abiment les tombes, de prévoir la restauration du kiosque et de trouver des solutions alternatives pour l'entretien du cimetière.

Sophie PHILIPPE demande où en est le relevé des tombes concernant les concessions échues. Il est prévu de se renseigner.

3. Reprise des permanences de la MSP (Maison de Service au Public) à compter du 20 août.

4. Nomination d'un coordinateur régional SNCF

5. Communication des numéros de téléphone et adresse mail des représentants auprès des associations : les conseillers municipaux concernés donnent leur accord.

6. REMERCIEMENTS :

- Préfecture du Calvados pour l'accueil par la commune des enfants des différents personnels indispensables à la gestion de crise afin d'assurer la continuité de l'Etat
- Association des Anciens Combattants pour la commémoration de la libération des trois communes : Emiéville, Cagny, Frénoville
- Association ELA (Association Européenne contre les leucodystrophies) pour la subvention 2019 de 165 €
- Association APF (Association des Paralysés de France) pour la subvention 2020 de 70 €
- EFS (Etablissement Français du Sang) pour l'aide lors de la collecte du sang
- Monsieur Accard (rue de Bréholles) pour l'intervention de la commune (taille de haies et nid de poule)
- Madame Myriam Lemonnier pour l'intervention de la commune (pose d'un poteau afin d'éviter le stationnement abusif devant son portail)

QUESTIONS DIVERSES

Laurence MAUREY informe qu'il a été évoqué l'annulation de la classe de découverte prévue en Dordogne.

L'APE s'est proposée pour organiser et payer une sortie au zoo de Cerza pendant les vacances de la Toussaint (2 jours/1 nuit). Quatre parents accompagneront les enfants.

Magali LONCLE a émis une proposition lors du dernier bureau municipal : une distribution de deux masques réutilisables aux collégiens, lycéens et étudiants de Cagny. Le conseil municipal donne son accord.

Magali LONCLE propose une distribution le mercredi 16 septembre au sous-sol de la mairie de 17h à 19h.

Eric MARGERIE informe le conseil municipal qu'il a commandé 5 000 masques au prix de 0,27 €.

Magali LONCLE évoque un projet avec un graffeur à l'intérieur de l'arrêt de bus le long de la RD 613.

La majorité des membres du conseil municipal émet un avis défavorable..

Magali LONCLE précise qu'elle réunira la commission « environnement cadre de vie » le mercredi 7 octobre à 18h00 et la commission « scolaire » le mardi 15 septembre à 18h00.

Pascal GENISSEL informe qu'il réunira la commission « gestion des risques » d'ici fin septembre.

Céline OBIANG OBAME précise qu'elle a été interpellée dans son lotissement au sujet de l'arrêt de bus.

Pascal GENISSEL a contacté les Bus verts et explique que le donneur d'ordre est le Conseil régional. Une réunion est prévue fin octobre pour revoir les arrêts.

Une discussion autour de la crèche de Noël suit. Magali LONCLE va essayer de relancer le projet pour Noël prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58